

ANNEXE N°2
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS ET L'AMICALE DE LA MUSIQUE DE
LA GARDE REPUBLICAINE

ANNEE CONCERNEE : **2017**

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagé à acheter 100 livres , soit pour un total de 1900 €

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le ...~~15 novembre~~... 2017 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».



Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT

Pour l'AMICALE

lu et approuvé